

Commune de St Jean d'Arves

Procès-verbal de la Réunion du Conseil Municipal
Séance du 13 février 2023 à 18h15 en mairie de St Jean d'Arves
Convocation : 7 février 2023

Présents : HUSTACHE Christiane, ARLAUD Marielle, SOL Sébastien, DAVID Éric, GEMIN Clément, HUSTACHE Maurice, DURAZ Sébastien, CHARPIN Frédéric.

Absents : ARLAUD Lætitia.

Secrétaire de séance : DAVID Éric

Conseillers en exercice : 09

Présents : 08

Votants : 08

1 – Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 9 janvier 2023.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du 9 janvier 2023.

Vote : 8 voix pour.

2 – Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 26 janvier 2023.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du 26 janvier 2023.

Vote : 8 voix pour.

3 – Délibération relative à la restitution de la compétence tourisme de la commune de St Jean d'Arves par la 3cma. Projet de délibération de demande de restitution de la compétence “promotion du tourisme, dont création d'offices de tourisme”.

MADAME LE MAIRE

REVIENT devant le conseil municipal pour évoquer la question de la compétence « promotion du tourisme dont création d'office de tourisme » sur le territoire communal.

RAPPELLE que depuis le 1^{er} janvier 2023 (date de cessation par le SIVU touristique de l'Ouillon de l'exercice de ses compétences), la Communauté de communes Cœur de Maurienne Arvan (3CMA) est compétente en lieu et place de la commune, en matière de « Promotion du tourisme dont création d'office de tourisme ».

RAPPELLE les démarches engagées par la commune pour recouvrer l'exercice de cette compétence, et particulièrement la demande de classement en commune touristique au sens de l'article L. 133-11 du code du tourisme.

INFORME de la notification de l'arrêté préfectoral n° DGCL/BRGT/A2023-57 en date du 07 février 2023 portant dénomination de la commune de Saint-Jean-d'Arves en commune touristique.

DIT que la commune peut désormais, en application de l'article L. 5214-16 du CGCT, demander à retrouver l'exercice de la compétence “ promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ».

RAPPELLE que cette restitution est décidée par délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux de l'ensemble de ses communes membres dans les conditions de majorité requises pour la création de l'établissement.

RAPPELLE qu'au terme de cette restitution, la communauté de communes conservera, concurremment à la commune de Saint-Jean-d'Arves et sur son territoire, l'exercice de cette compétence, à l'exclusion de la création d'offices de tourisme.

INVITE le conseil municipal à délibérer sur la demande de restitution de la compétence “ promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ».

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Vu l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2022 portant fin d'exercice des compétences du SIVU touristique de l'Ouillon,

Vu l'arrêté préfectoral n° DGCL/BRGT/A2023-57 en date du 07 février 2023 portant dénomination de la commune de Saint-Jean-d'Arves en commune touristique,

Vu les articles L. 5214-16 et L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L. 133-11 du Code du Tourisme,

Vu l'exposé de Madame le Maire,

DEMANDE la restitution de ladite compétence “ promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme » en application de l'article L. 5214-16 du CGCT.

MANDATE Madame le Maire pour notifier la présente délibération à la Communauté de communes Cœur de Maurienne Arvan et aux communes membres de la 3CMA.

Vote : 8 voix pour.

4 – Adhésion AGATE 2023.

Décide d'adhérer à AGATE (Agence Alpine des Territoires) pour l'année 2023. Cette adhésion s'élève à 387.77 €.

Vote : 8 voix pour.

5 – Adhésion ANEM 2023.

Décide d'adhérer à l'ANEM (Association Nationale des élus de la Montagne) pour l'année 2023. Cette adhésion s'élève à 410.22 €.

Vote : 8 voix pour.

6 – Adhésion AMR73 2023.

Décide d'adhérer à l'AMR73 (Association des Maires Ruraux de Savoie) pour l'année 2023. Cette adhésion s'élève à 95.00 €.

Vote : 8 voix pour.

7 – Adhésion CAUE 2023.

Décide d'adhérer au CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) pour l'année 2023. Cette adhésion s'élève à 60.00 €.

Vote : 8 voix pour.

8 – Adhésion ANETT 2023.

Décide d'adhérer à l'ANETT (Association Nationale des Elus des Territoires Touristiques) pour l'année 2023.
Cette adhésion s'élève à 110.00 €.

Vote : 8 voix pour.

9 – Délibération donnant le pouvoir à Madame le Maire de signer l'acte notarié entre la commune de St Jean d'Arves et ENEDIS concernant la convention de servitudes aux Ecours.

Madame le Maire présente au conseil municipal la convention de servitudes régularisés entre la société ENEDIS et Madame le Maire pour constituer les droits réels nécessaires aux besoins de la distribution publique d'électricité sur les parcelles suivantes appartenant à notre commune : A 2831 et A 3144 moyennant une indemnité de 24 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise Madame le Maire à signer l'acte notarié constituant ces droits et tous autres documents nécessaires à l'opération, personnellement ou pour des questions de commodité, par procuration au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine RODRIGUES, notaire à 74000 Annecy, 4 route de Vignières.

Vote : 8 voix pour.

10 – Approbation des tarifs des remontées mécaniques 2023-2024.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les tarifs des forfaits des remontées mécaniques 2023/2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les tarifs des forfaits des remontées mécaniques de Sybelles.ski pour l'été 2023 et l'hiver 2023/2024.

Vote : 8 voix pour.

11 – Devis SFAPA pour la location d'un petit train pour l'été 2023.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le devis de la Société Française d'Attelage de Publicité et d'Animation pour la location d'un petit train pour l'été 2023.

Le montant de ce devis s'élève à 26 335.00 € HT.

Le Conseil Municipal, autorise Madame le Maire à signer le devis de la Société Française d'Attelage de Publicité et d'Animation pour 26 335.00 € HT.

Vote : 8 voix pour.

12 – Demande de Monsieur Fay-Chatelard pour un terrain au Villaret.

Décide de surseoir à cette décision.

Vote : 8 voix pour.

13 – Structure autonome parvis de la gare de Saint Jean de Maurienne.

Madame le Maire lit au Conseil Municipal le courrier de la 3CMA relatif à la mise en place en janvier 2023 d'une structure autonome sur le parvis de la gare de Saint Jean de Maurienne, pour apporter un service d'accueil, d'informations aux touristes et servir de bagagerie. Cette structure sera ouverte tous les samedis de la saison d'hiver.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, refuse de participer à hauteur de 1 000 € à la structure autonome de la gare de St Jean de Maurienne. En effet, le conseil municipal rappelle que si ce sont nos clients qui utilisent cette bagagerie, ils se rendent pendant ce temps dans les commerces de la ville de St Jean de Maurienne.

Vote : 8 voix pour.

14 – Approbation du devis de goudronnage pour 2023.

* Madame le Maire présente au Conseil Municipal le devis de la Société S.E.R.T.P.R pour les travaux d'enrobés sur diverses voiries communales.

Le montant de ce devis s'élève à 36 061.77 € HT soit 43 274.12 € TTC.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer le devis de la Société S.E.R.T.P.R pour 36 061.77 € HT soit 43 274.12 € TTC.

* Madame le Maire présente au Conseil Municipal le devis de la Société S.E.R.T.P.R pour les travaux d'enrobés sur le petit parking du cinéma.

Le montant de ce devis s'élève à 7 814.88 € HT soit 9 377.86 € TTC.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer le devis de la Société S.E.R.T.P.R pour 7 814.88 € HT soit 9 377.86 € TTC.

Vote : 8 voix pour.

15 – Délibération dossier de subvention DSIL (appartements communaux).

Décide de surseoir à cette décision.

Vote : 8 voix pour.

Questions diverses :

- DIA Oule verte. Lecture d'un courrier de la 3CMA.
- Projet de travaux ONF pour 2023. Ces travaux seront mis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.
- Demande de poste de gendarmerie à St Jean d'Arves.
- Projet de résidence de tourisme sur la zone des trois clous.
- Poteaux incendie. Voir avec SUEZ pour effectuer les contrôles.

Séance levée à 20h15.